
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

8 JUILLET 1997

PROJET DE DECRET

PORTANT DIVERSES MESURES
EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE(1)

AMENDEMENT DE SEANCE

PROPOSE
PAR MME **STENGERS** ET **CONSORTS**

(1) Voir Doc. n° 164 (1996-1997) n°s 1 à 4.

Amendement n° 1

A l'article 5, alinéa 1^{er}, supprimer la phrase :
« dont 60 points sont attribués à la première
candidature en médecine (...) à la troisième
candidature en médecine. »

Justification

Cette répartition des points ne permet pas à
l'étudiant de se remettre en question dès la
première candidature.

Elle ne rencontre pas l'assentiment des
recteurs d'université.

M.-L. STENGERS.
P. HAZETTE.
D. DUCARME.
C. PERSOONS.
D. van EYLL.